COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de l'assemblée de la Commission des études extraordinaire du cégep Édouard-Montpetit tenue le 27 mai 2025, à compter de 13 h 30, à la salle B-105a à Longueuil.

Personnes présentes :

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présidente de la CÉ
M. Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication et secrétaire de la CÉ
Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique au Service des programmes – Longueuil
M. Eric. B. Gendron, professeur au Département de techniques de l'informatique
Mme Émilie Germain, conseillère pédagogique à la formation continue
M. Martin Desrochers, directeur adjoint des études au Service des programmes – Longueuil
M. Hugues Gilbert, directeur adjoint des études au Service des programmes – Longueuil
M. Manuel Sepúlveda, professeur au Département d'anthropologie
Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études au Service des programmes – ÉNA
Mme Amélie Laplante, directrice adjointe des études au Service des programmes – Longueuil
Mme Manon Lapierre, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire – ÉNA
M. Jean-Philippe Beauchamp, professeur au Département de mathématiques
Mme France Bélanger, professeure au Département de techniques de denturologie
Mme Émilie Jobin, professeure au Département de littérature et de français
M. Denis Courville, professeur au Département de philosophie
Mme Ann Edwards, vice-présidente aux affaires pédagogiques du Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit
M. Vincent Michel, professeur au Département de propulseur à l'ÉNA
Mme Édith Paquette-Lemieux, professeure au Département de soins infirmiers
M. Olivier Pelletier, professeur au Département des langues

Personnes absentes :

Mme Christina Butnaru, professeure au Département d'administration et de techniques administratives
M. François Gervais, étudiant en Techniques de l'informatique
M. Sam Parot, étudiant en Techniques de génie aérospatial

Personnes invitées :

M. Didier Bérard, directeur adjoint des études
Mme Brigitte Chartrand, directrice adjointe à la formation continue et des services aux entreprises
Mme Danielle Cloutier, conseillère pédagogique au Service des programmes
Mme Claudine Ellyson, directrice à la formation continue et des services aux entreprises
Mme Brigitte Gendron, conseillère pédagogique à la formation continue et des services aux entreprises
Mme Caroline Laroche, gestionnaire administrative à la direction des ressources humaines
Mme Chantal Pelletier, directrice adjointe à la formation continue et des services aux entreprises

1. ACCUEIL

La présidente de l'assemblée, Mme Emmanuelle Roy, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission des études (CÉ). Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 33.
Elle rappelle qu'il s'agit d'une séance extraordinaire et qu'aucune modification à l'ordre du jour n'est possible. Une précision quant à la nature de cette réunion extraordinaire au calendrier est apportée à la suite d'une question soulevée par un membre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Mme Emmanuelle Roy présente l'ordre du jour.

	Points
1. Accueil	
2. Adoption de l'ordre du jour*	Décision
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 6 mai 2025*	
3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2025	Décision
3.2. Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2025	Information
4. Suivi des travaux du comité des orientations pédagogiques (COP) sur le Cadre de référence pour l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme (ESP)*	Décision
5. Présentation en vue de la recommandation à la Direction des études de la révision du Cadre de référence de gestion des stages en lien avec la Loi sur la santé et sécurité du travail* Présenté par : Brigitte Chartrand, Danielle Cloutier, Amélie Laplante et Caroline Laroche	Décision
6. Présentation du bilan sur la formation à distance (FAD) à la Formation continue et consultation sur le plan de travail 2025-2026* Présenté par : Brigitte Chartrand, Claudine Ellyson et Chantal Pelletier	Consultation
7. Suivi sur les enjeux pédagogiques reliés à l'intelligence artificielle (IA)	
7.1. Consultation sur la directive encadrant l'usage de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans les évaluations*	Consultation
7.2. Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la mission éducative du CEM et de l'ÉNA* Invité : Didier Bérard	Décision
8. Portes ouvertes à l'automne 2025 lors de la Journée particulière d'enseignement (JR) du 10 novembre 2025	Consultation
9. Présentation des nouvelles demandes d'autorisation et de dérogation à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (*PIEA) 2024-2025*	Information
10. Adoption du rapport des activités de la Commission des études pour l'année 2024-2025*	Décision
11. Levée de l'assemblée	Décision

PROPOSITION

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU 6 MAI 2025*

3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2025

M. Sébastien Bage, appuyé par Mme France Bélanger, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 6 mai 2025 tel que déposé et incluant les ajouts apportés au point 3.2, page 3 et au point 6, page 5.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2025

Présentation de la modalité à distance pour l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance
Il est confirmé qu'une rencontre sera planifiée entre la Direction générale, la Direction des études et la coordination du Département de TÉE. La date reste à confirmer.

4. SUIVI DES TRAVAUX DU COMITÉ DES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES (COP) SUR LE CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ESP)*

M. Sébastien Bage prend la parole pour faire le suivi de la rencontre du comité des orientations pédagogiques (COP) afin de se pencher sur le document « Élaboration de l'épreuve synthèse de programme (ESP) », notamment pour faire à la Commission des études (CÉ) des recommandations quant aux sections de ce cadre de référence dans lesquelles il serait nécessaire d'ajouter des mentions concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG). Lors de cette réunion, le COP a jugé qu'il est effectivement possible de faire des ajouts. Les recommandations inscrites au compte rendu sont passées en revue et résumées.

Le rapport du COP est bien accueilli, toutefois un report de la prise de décision est demandé afin de permettre aux conseillères pédagogiques (CP), absentes lors de cette réunion, de formuler leurs commentaires. Des échanges informels avec quelques-unes d'entre elles ont révélé que certaines propositions pourraient soulever des enjeux dans les programmes techniques, en raison de mots de vocabulaire utilisés et de termes à clarifier ou à ajuster.

PROPOSITION

M. Sébastien Bage, appuyé par M. Manuel Sepúlveda, propose à l'assemblée que le compte rendu des discussions du comité des orientations pédagogiques (COP) soit reçu par la Commission des études.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est donc convenu que le sujet sera inclus au Plan de travail de la Commission des études (CÉ) 2025-2026. Par ailleurs, il est mentionné que la « Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la mission éducative du cégep Édouard-Montpetit (CEM) et de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) » sera ajoutée au cadre de référence pour l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme (ESP).

5. PRÉSENTATION EN VUE DE LA RECOMMANDATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES DE LA RÉVISION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE GESTION DES STAGES EN LIEN AVEC LA LOI SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL*

Mmes Danielle Cloutier et Caroline Laroche se joignent à Mmes Amélie Laplante et Brigitte Chartrand.
Pour faire suite aux récentes révisions législatives en matière de santé et sécurité, dont la Loi sur la protection des stagiaires, un addenda au Cadre de référence datant de 2020 a été élaboré afin de répondre aux nouvelles obligations des établissements d'enseignement.
D'emblée, il est précisé que ce document couvrant les principaux changements apportés par la loi ne peut toutefois répondre à tous les cas d'exception.
On fait mention des principaux éléments modifiés, dont :

- la protection désormais élargie par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à l'ensemble des stagiaires rémunérés ou non, en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle;
- la responsabilité du Cégep, considéré comme l'employeur pour les stages non rémunérés;
- les droits des stagiaires;
- les clarifications sur la Loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels dans le cadre des stages, tant à la formation régulière qu'à la formation continue;
- l'accompagnement spécifique des stagiaires enceintes en lien avec la CNESST.

La période de questions étant ouverte, des inquiétudes sont soulevées quant au rôle de la coordination de stages dans l'accompagnement spécifique des stagiaires enceintes. Il est suggéré également d'apporter des précisions à l'addenda. On réitère que les cas particuliers devront être analysés et traités en collaboration avec les directions adjointes des études et de la formation continue. Un suivi des questions plus précises du Département de soins infirmiers sera prévu.

Ces réserves conduisent au report de la recommandation de l'addenda au Cadre de référence de gestion des stages, qui sera intégrée au plan de travail 2025-2026 de la CÉ. Le comité poursuivra ses travaux à la suite de la rencontre avec la coordination de Soins infirmiers (SI).

En terminant, il est suggéré d'inscrire dans l'arbre décisionnel de l'annexe E du document *Addenda au cadre de référence pour la gestion des stages*: « mettre avec la direction adjointe aux études en copie conforme » plutôt que « en copiant la DAÉ ».

6. PRÉSENTATION DU BILAN SUR LA FORMATION À DISTANCE (FAD) À LA FORMATION CONTINUE ET CONSULTATION SUR LE PLAN DE TRAVAIL 2025-2026*

Mmes Brigitte Chartrand, Claudine Ellyson, Brigitte Gendron et Chantal Pelletier se joignent à la réunion.
Certains questionnements sont soulevés pour bien comprendre la nature de ce point et de la consultation qui est liée. Comme chaque année, la Formation continue vient présenter son bilan sur la formation à distance et présenter son plan de travail pour l'année à venir. Les bilans à venir se feront dorénavant par cohorte, et les conditions d'enseignements et d'études seront présentées.

<u>Consultation pour l'attestation d'études collégiales (AEC) en robotique</u>
Depuis le début, cette AEC était enseignée 100% en présentiel et sera maintenant offerte en mode hybride.

Pour cette AEC, les compétences pratiques seront offertes en présence et les parties théoriques, à distance. Les préoccupations quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) sont rappelées. Les conditions pour les projets d'enseignement à distance ont été préalablement discutées lors des autres consultations et sont respectées pour celle-ci aussi. La CÉ pourra être mise au courant des suivis, dans un souci d'amélioration continue.

Partie bilan

Les résultats de l'expérimentation, de même que les avis recueillis, constituent des éléments à prendre en compte pour évaluer la pertinence d'offrir le programme ou une partie du programme d'études en formation à distance et d'y apporter les ajustements nécessaires.
L'évaluation du besoin et de la pertinence se base sur les besoins des personnes adultes. On souhaite ainsi favoriser l'accessibilité des études supérieures pour ces personnes, qu'elles soient en emploi ou qu'elles doivent composer avec la conciliation famille-travail-études.

Les conditions d'études et d'enseignement qui ont été discutées en CÉ sont celles qui sont utilisées pour convenir d'offrir une AEC à distance. L'objectif est de continuer à affiner davantage les bilans et à suivre les données liées à la réussite. Les préoccupations de la CÉ concernant notamment les enjeux de l'IAG dans les évaluations à distance sont aussi prises en considération.

7. SUIVI SUR LES ENJEUX PÉDAGOGIQUES RELIÉS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IAG)

7.1 Consultation sur la directive encadrant l'usage de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans les évaluations*****

M. Didier Bérard se joint à la réunion et fait le lien entre les recommandations faites au Comité des orientations pédagogiques (COP) et les directives que l'on retrouve au document transmis en amont aux membres de la CÉ. On y retrouve l'objectif, ainsi que les sept éléments détaillés de la directive.

L'ajout d'un point entre le 2 et le 3 est demandé afin de préciser que le rôle de la personne enseignante ne se limite pas à la surveillance lors d'un contexte d'évaluation, mais inclut aussi une dimension plus large et constructive.

Cette demande est acceptée par la présidente de l'assemblée. Le moyen de communiquer cette directive sera déterminé par la Régie pédagogique, qui en assurera également le suivi.

PROPOSITION

Mme Ann Edward, appuyée par M. Denis Courville, propose à l'assemblée d'ajouter un nouveau point 3, renvoyant à la section 6.2 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* déterminant les responsabilités enseignantes: « La personne enseignante veille à ce que l'intégrité intellectuelle dans les évaluations soit respectée. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la mission éducative du CEM et de l'ÉNA

Comme convenu, des recommandations ont été formulées dans le cadre des travaux effectués par les membres du comité consultatif sur l'IA, dont la dernière rencontre s'est tenue le 23 mai 2025. Ces dernières s'appuient sur les principes adoptés lors de l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM) en mars 2025. Il est précisé que cette Déclaration de principes est la première étape d'un processus et porte uniquement sur les principes d'utilisation de l'IAG, sans aborder les balises.

PROPOSITION

Mme Ann Edwards, appuyée par M. Hugues Gilbert, propose à l'assemblée de recommander la *Déclaration de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative* (IAG) *dans la mission éducative du cégep Édouard-Montpetit et de l'ÉNA Direction des études*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Emmanuelle Roy transmet une motion de félicitations à toutes les personnes impliquées dans le dossier de l'IAG, et tout particulièrement à Mme Ann Edwards pour son engagement soutenu.

8. PORTES OUVERTES À L'AUTOMNE 2025 LORS DE LA JOURNÉE PARTICULIÈRE D'ENSEIGNEMENT (JR) DU 10 NOVEMBRE 2025

Mme Emmanuelle Roy trace le bilan qui a été fait lors de la tenue des Portes ouvertes à Longueuil à l'automne 2024. Cette activité a été marquée par une affluence exceptionnelle de près de 4 300 visiteurs, ce qui a causé des enjeux importants de circulation et de sécurité, en plus d'avoir eu un impact négatif sur l'expérience des visiteurs et visiteuses, et sur celle des différents intervenants et intervenantes impliqués. Face à cette situation, une réflexion a été menée, incluant une analyse des pratiques des autres cégeps. Les différentes possibilités ont été examinées avec soin, en évaluant les avantages et les inconvénients de chacune. Bien qu'aucune solution idéale n'ait été trouvée, le statu quo n'était plus possible, des options alternatives ont été proposées.

C'est à la suite de la réunion entre la Direction des études (DÉ) et les coordinations en mars dernier que le Département de littérature et de français a exprimé ses inquiétudes quant à l'organisation de l'événement Portes ouvertes au même moment que celui prévu pour la tenue de la simulation de l'Épreuve uniforme de langue française (SIMEUL).

Un membre de la CÉ suggère de tenir l'événement des portes ouvertes la fin de semaine, à l'image de ce qui se fait à l'ÉNA, ou encore de le planifier durant la semaine de lecture.

On fait part des deux propositions qui ont fait consensus auprès des professeures et des professeurs réunis à la réunion pré-CÉ du 20 mai 2025. Il est décidé de jumeler celles-ci en une seule pour l'inscription au procès-verbal.

PROPOSITION

Mme Émilie Jobin, appuyée par Mme Ann Edward, propose à l'assemblée que, dans l'organisation des portes ouvertes du 10 novembre 2025, la priorité soit donnée aux conditions pédagogiques favorables à la réalisation de la SIMEUL et que la direction des études s'en porte garante. Par ailleurs, il est également proposé qu'à partir de la session d'hiver 2026, les portes ouvertes ne se déroulent jamais le même jour que la journée particulière d'enseignement (JR*).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PRÉSENTATION DES NOUVELLES DEMANDES D'AUTORISATION ET DE DÉROGATION À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA) 2024-2025*

Le tableau des nouvelles demandes d'autorisation et de dérogations à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) a été déposé dans la documentation.

Des membres de la CÉ soulèvent des préoccupations concernant l'application de la PIEA, précisément en ce qui a trait aux exclusions des personnes étudiantes après un taux d'absence de 20 %. De ce fait, les départements doivent faire davantage de demandes de dérogation à la PIEA, ce qui engendre une lourde charge de travail.

Il est précisé que la Régie pédagogique est sensible aux arguments et insiste sur l'importance de démontrer que les absences nuisent à l'évaluation des personnes étudiantes, tout en rappelant que chaque cégep peut adapter sa politique. Il est aussi évoqué que des consultations se tiendront en lien avec la prochaine mouture de la PIEA.

Une réflexion plus large pourrait être amorcée sur les conditions propices pour favoriser l'apprentissage et une campagne positive valorisant la présence en classe plutôt qu'une méthode coercitive. De plus, il est proposé de documenter la corrélation entre l'assiduité et la réussite à partir d'analyses statistiques.

Enfin, une interrogation est soulevée sur l'impact de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) et la transformation des paradigmes qui pourraient expliquer la baisse de la présence en classe.

10. ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2024-2025*

Le *Rapport des activités de la Commission des études* 2024-2025 est présenté aux membres de l'assemblée dont les passages surlignés en jaune concernent les décisions prises lors de la CÉ d'aujourd'hui. De plus, on demande l'ajout de la consultation sur la modalité à distance pour l'AEC en Robotique industrielle au tableau de la page 4 en lien avec le cycle de vie des programmes d'études.

Par ailleurs, la Directrice des études transmet une motion de félicitations à toutes et à tous pour leur travail et leur investissement.

PROPOSITION

M. Jean-Philippe Beauchamp, appuyé par Mme Manon Lapierre, propose à l'assemblée de recommander l'adoption du *Rapport des activités de la Commission des études 2024-2025* tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Jean-Philippe Beauchamp, propose à l'assemblée d'adopter séance tenante l'extrait du procès-verbal concernant l'adoption du *Rapport des activités de la Commission des études 2024-2025* tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de lever la séance, Mme la présidente remercie à nouveau les membres de la CÉ pour leur participation aux réunions et aux discussions tout au long de l'année. Elle souligne également l'implication du Secrétaire de la CÉ, et la qualité du travail de Secrétaire des assemblées. Finalement, elle remercie Mme Ann Edwards pour son implication significative dans les divers dossiers des deux dernières années.

La séance est levée à 16 h02.

Sébastien Bage	Edith Caron
Secrétaire de la Commission des études	Secrétaire d'assemblée